

Aide Financement /Permis Conduire Apprenti :

Décret 03/01/2019 Aide au financement du permis de conduire pour les apprentis
JO 04/01/2019 entre en vigueur **01/01/2019**.

- L'apprenti d'au moins dix-huit ans souhaitant bénéficier de l'aide au permis de conduire transmet **au centre de formation d'apprentis** où il est inscrit son dossier de demande comprenant :

- La demande d'aide complétée et signée par l'apprenti ;
- La copie recto-verso de sa carte nationale d'identité ou de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité ;
- La copie d'un devis ou d'une facture de l'école de conduite datant de moins de douze mois.

- Le bénéfice de l'aide au permis de conduire pour les apprentis prévus à **l'article L. 6123-5 du code du travail** est subordonné au respect par l'apprenti des conditions cumulatives suivantes à la date de la demande d'aide :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Être âgé d'au moins dix-huit ans
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- Être engagé dans la préparation des épreuves du permis de conduire autorisant la conduite des véhicules de la catégorie B mentionnée à **l'article R. 221-4 du code de la route**.

- Le montant de l'aide est fixé à **500 euros**, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti.
- Elle est attribuée une seule fois pour un même apprenti.
- Elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales.

Lorsque les conditions sont réunies, le centre de formation d'apprentis l'atteste sur le dossier de demande d'aide prévue, **il verse l'aide à l'apprenti ou, le cas échéant, à l'école de conduite...**

- Le centre de formation d'apprentis adresse la demande d'aide au permis de conduire à l'Agence de services et de paiement pour que celle-ci le rembourse du montant de l'aide versé à l'apprenti.

Le centre de formation d'apprentis conserve les pièces justificatives relatives au versement de l'aide. Il les tient notamment à disposition de l'Agence de services et de paiement.